

Mise à jour des banques de congés et classe du résident

Les banques de congés annuels (vacances) et de congés de maladie des médecins résidents ont été mises à jour dans le système informatique. Vous pouvez maintenant nous transmettre les demandes qui ont été refusées.

Afin de vous assurer du solde de congés disponibles dans le dossier des médecins résidents, veuillez communiquer avec le Centre d'assistance aux professionnels de la RAMQ.

À compter du **25 juin 2019**, il ne sera plus possible d'utiliser le code de classe 1 pour un résident. Vous devrez utiliser le code de classe 5 lors de la facturation, à défaut de quoi la demande sera refusée.